

*Les subsides*

Durant ses seize années au pouvoir, le gouvernement libéral a créé le chômage contre lequel le pays et les Canadiens se débattent actuellement. Quand le gouvernement a pris le pouvoir en 1968, nous avions environ 358,000 chômeurs, contre 1,448,000 l'an dernier. En 1968, un travailleur sur 22 était chômeur, en comparaison de un sur huit l'an dernier. En 1968, le taux de chômage était de 4.5 p. 100, contre 11.9 p. 100 en 1983. En 1968, les prestations d'assurance-chômage s'élevaient à 438 millions de dollars et, l'an passé, à 10.2 milliards. Depuis seize ans, le chômage au Canada a augmenté d'environ 400 p. 100.

Les données globales sur le chômage sont décourageantes, mais le chômage chez les jeunes Canadiens est encore pire. En 1968, 7.7 p. 100 des jeunes étaient chômeurs, soit 3.2 p. 100 de plus que le taux de chômage global. En 1983, 19.9 p. 100 des jeunes n'avaient pas d'emploi, soit 8.8 p. 100 de plus que le taux pour l'ensemble du Canada. Ce sont là des augmentations effarantes. N'empêche que, dans un pays industrialisé comme le nôtre, ni le nombre total de chômeurs ni le nombre de jeunes sans emploi n'est acceptable, surtout que les jeunes représentent le quart de la population active, qu'environ 37 p. 100 n'ont pas de travail. Si on inclut dans ces données globales les chômeurs anonymes—ceux qui ont abandonné la partie parce que les emplois sont trop rares—40 p. 100 des chômeurs sont des jeunes.

Si nous exprimons ces données numériques en termes plus humains, il y a lieu de craindre que le chômage chez les jeunes ne modifie radicalement le tissu social du Canada. Plus un jeune cherche du travail en vain, plus il se désespère. Au fil des mois, les jeunes perdent confiance en eux-mêmes, en leurs amis et leur famille, et ils mettent en doute la valeur de la société.

Tout le monde s'entend sur un point: à lui seul, l'argent ne réglera pas le problème des jeunes chômeurs. Il nous faut changer d'attitude et modifier les structures. Les gouvernements et la société sont aux prises avec un énorme problème.

• (1115)

Le nombre de jeunes Canadiens diminue depuis quelque temps. En janvier 1984, il y avait 4,371,000 Canadiens âgés de 15 à 24 ans, 80,000 de moins que 12 mois auparavant et 120,000 de moins qu'il y a trois ans. On s'attend que ce nombre diminuera encore de 90,000.

De toute évidence, le nombre de nouveaux emplois croît à mesure que notre économie prend de l'expansion. Le taux de chômage chez les jeunes devrait diminuer plus rapidement et c'est une économie florissante qui portera remède à leur problème.

Malheureusement, ce n'est pas en nous bornant à attendre la relance que nous allons aider les jeunes Canadiens à surmonter la crise actuelle. Le gouvernement fédéral devrait et pourrait prendre des mesures dans différents secteurs afin d'atténuer ces problèmes. Il devrait avoir recours au régime fiscal et accorder aux jeunes chômeurs des crédits d'impôt pour les inciter à travailler.

Comme le gouvernement a déjà annoncé qu'il se servirait de son pouvoir d'achat pour favoriser l'embauche des femmes et

des handicapés, nous insistons pour que cette politique s'applique aussi aux jeunes Canadiens. L'embauche de jeunes procurera toutefois bien peu d'avantages si elle conduit au licenciement de travailleurs plus âgés. L'industrie, le monde des affaires et la population active doivent donc se concerter pour éviter les déplacements de main-d'œuvre.

Il faut mettre davantage l'accent sur les programmes de formation et de perfectionnement de façon à répondre aux besoins actuels et futurs en compétences professionnelles sur le marché du travail. Des groupes de travail ont étudié la question des besoins des chômeurs dans les années 1980 et 1990, et des Livres blancs, des ouvrages, des rapports et une foule de documents ont été rédigés sur le sujet. Toutefois, les gouvernements, les universités, l'industrie et la population active doivent conjuguer leurs efforts pour répondre à ces besoins. Il faut avoir davantage recours au programme Accès-carrière et aux programmes d'apprentissage. Selon le Comité consultatif national chargé de l'étude des congés de perfectionnement, si nous n'agissons pas dès maintenant, 35 p. 100 des femmes du Canada actuellement employées de bureau, de banque ou téléphonistes, pourraient se retrouver sans emploi d'ici à 1990 en raison de la nouvelle technologie.

Il y aurait lieu d'affecter les fonds de l'assurance-chômage au perfectionnement et à la formation, ce qui serait une utilisation plus créatrice du régime d'assurance-chômage. Beaucoup trop de jeunes Canadiens qui ont suivi des cours de formation ou terminé leurs études ne peuvent trouver de travail. Ce n'est pas qu'on n'ait pas besoin de leurs compétences, mais ils ne parviennent pas à se mettre en rapport avec l'employeur qui requiert leurs services. Au cours de l'année financière actuelle, à peu près la moitié des diplômés de cours de formation sont toujours sans emploi trois mois après la fin de leurs études. De plus, le gouvernement de l'Ontario a démontré que le taux de chômage parmi les diplômés des collèges publics s'élève à 23 p. 100 environ, alors qu'il atteint 14.7 p. 100 parmi les jeunes de l'Ontario en général. Sauf erreur, c'est dans les domaines de l'informatique que le chômage est le plus grave. Ce domaine étant en pleine expansion, cela me semble incroyable.

De toute évidence, les centres d'emploi du Canada, en tant qu'organismes de création d'emplois, n'ont pas bien fait leur travail. Il faut informatiser ces centres afin que les chômeurs de même que les employeurs éventuels sachent où sont les candidats au travail d'un bout à l'autre du pays. Plus les centres d'emploi du Canada mettent du temps à trouver des emplois aux gens, plus ceux-ci en sont mécontents. En tant que députés, nous avons tous maille à partir avec ces centres presque quotidiennement. Ces centres devraient offrir de meilleurs services d'orientation. Les sans-emploi ne devraient pas être traités comme de simples statistiques.

Des consultations plus poussées avec les provinces s'imposent à propos du financement de l'enseignement. Nous reconnaissons que, conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les responsabilités et compétences des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'éducation chevauchent. Selon le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il y aurait lieu de remettre en cause la responsabilité en matière de perfectionnement, laquelle incombe depuis toujours au gouvernement fédéral. Trop souvent, malheureusement, lorsque le gouvernement fédéral y repense à deux fois, il finit par dicter